

## le sommaire

- Rentrée: Du côté de l'école..... P 2,3
- Du côté des enseignants ..... P 4
- Stage syndical « Classe coopérative » du 18 /11/2016..... P 5
- CAPD du 29 août, Gagner ensemble la fin des APC..... P 6
- Le SNUipp ,à quoi ça sert ?, « On aime, on en parle » ..... P 7
- Se syndiquer ..... P 8

# Pari Syndical 89

## ... il faut voir grand pour l'École...

## Une nouvelle rentrée !

Une nouvelle rentrée, c'est avant tout un moment particulier : celui de retrouver une équipe que l'on connaît bien ou celui de découvrir de nouveaux collègues. Il y a l'équipe, les élèves, l'école et puis tout l'environnement qu'il faut relancer ou s'approprier. C'est un moment important mais qui prend certainement une dimension encore plus grande pour les 120 stagiaires qui assurent, toute l'année, le fonctionnement d'une classe à mi-temps en parallèle de l'obtention de leur M2 dans notre département.

Pour l'école, cette rentrée voit la mise en place de nombreuses mesures : nouveaux programmes, nouveaux cycles, nouveaux outils de suivi et d'évaluation en maternelle, livret scolaire unique numérique en élémentaire, parcours d'éducation avec le parcours citoyen et le parcours santé, plan numérique, nouvelle organisation pour l'enseignement des langues vivantes et les enseignements en langue et culture d'origine.

Pour les enseignants, elle est marquée par quelques améliorations : ISAE dont le SNUipp demande qu'aucun enseignement du premier degré n'en soit exclu, revalorisation des salaires, revalorisation du point d'indice mais qui ne couvre pas les pertes accumulées depuis 5 ans, évolution du temps de décharge des directeurs et modification des obligations de service. Sur ce dernier point, le SNUipp revendique la mise à disposition de l'utilisation des 108 heures pour les équipes.

La rentrée voit aussi la relance des mesures de sécurité à mettre en place. Pour le SNUipp, les mesures et exercices doivent être l'objet d'une nécessaire collaboration entre les écoles, les mairies, les préfetures et les différents services locaux (gendarmerie, police et pompiers), ainsi que nous l'avons déjà activement porté dans les CHS.CT.

Pour le SNUipp 89, une nouvelle rentrée c'est un nouveau départ avec une nouvelle équipe pour l'Ecole, les Elèves et les Enseignants AVEC VOUS sans rien lâcher.

**Alors, à toutes et à tous, bonne rentrée.**

Nadine Lenoir

numéro  
**99**  
8 sept. 2016

**SNUipp-FS**

### LE STRESS DE LA RENTRÉE ?



### AGENDA

Toutes les dates des **RIS**, des **conseils syndicaux**, des **stages** dans le prochain numéro du Pari Syndical (n° 100 !)



Dispensé de timbrage MONETAU PPDC

Numéro CPPAP :  
0616 S 07927.

n° ISSN: 2271-9601

Imprimé par nos soins

Directeur de publication :

J. LOPEZ

2, av. Courbet

89000 Auxerre

Abonnement annuel : 15€

Prix au n° : 1 €



# RENTRÉE

2 0 1 6 - 2 0 1 7

...ce qui attend l'école et les enseignants

## Du côté de l'école :

### Nouveaux programmes

Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3. Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue : [le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre.](#)

### Mise en place des nouveaux cycles

Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place : Cycle 1 : De la PS à la GS / Cycle 2 : Du CP au CE2 / Cycle 3 : du CM1 à la 6ème / Cycle 4 : de la 5ème à la 3ème.

Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. **Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième.**

**SE SYNDIQUER ?**  
**UNE VRAIE BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'ici là, en auront besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST **utile**

<https://adresses.snuipp.fr>  
tous de la commission sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

### Nouveaux horaires ... ça ne rentre pas !

Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3). **Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.**

### Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle

Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive : un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. [Des documents sont mis à disposition sur Éduscol.](#) Elaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et **le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC.** Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent.

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens.**

l'école pour tous,  
une vraie valeur.



## Langues vivantes

**A** partir de cette rentrée, la 1<sup>ère</sup> langue vivante (LV) sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. 1 000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3 800. 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand.

## Evaluation en élémentaire : création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN, du CP à la troisième)

**E**n élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. **Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère.** Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.



## Parcours d'éducation

**A**près le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. **Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves.**



## Plan numérique

**L**e nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT. Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i. Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plateforme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites... ou payantes!

## Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats

**D**es mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si **pour le SNUipp-FSU**, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxiogène ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, **les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.**

## Enseignement en langue et culture d'origine

**L**es Elco se transforment. La circulaire de rentrée précise que « ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles » à partir de la classe de CE1 pour les élèves volontaires, « quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ ». De nouvelles conventions seront passées avec les pays d'origine.



# Du côté des enseignant(e)s :

## ISAE

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), versée aux enseignants des écoles exerçant dans le premier degré, passe de 400 à 1 200 € annuels brut, et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net). Sa création et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement suivies par les enseignants, dont la grève du 26 janvier à l'appel du SNUipp-FSU. Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...). Le premier versement devrait se faire sur la paye d'octobre 2016 avec effet rétroactif depuis septembre.



## Revalorisation des salaires

Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « *Parcours professionnels, carrières rémunérations* » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1er janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice.

## Point d'indice

Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1er juillet 2016 puis à 4,69€ au 1er février 2017. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner...

AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!



  
Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix

## Décret ORS

Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. **Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.**

## Direction et fonctionnement de l'école

Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).



DIRECTION D'ÉCOLE

Maintenant  
on simplifie  
nous-mêmes



### La classe : une ressource face à l'hétérogénéité



Trois questions à **Sylvain Connac**, professeur des écoles et enseignant chercheur à l'université Paul Valéry de Montpellier .

#### 1/ Comment as-tu découvert les pratiques de classe coopérative ?

J'ai découvert les pratiques coopératives en tant que professeur des écoles. Je participais à une équipe d'enseignants qui développait un projet pédagogique basé sur le multi-âge en éducation prioritaire. Pour cela, nous avons pensé, construit et fait vivre des classes uniques, accueillant des enfants de 5 à 12 ans. Le but était double : d'abord lutter contre la violence scolaire en réduisant les enjeux de pouvoir entre enfants du même âge. Ensuite les associer à ce que nous tentions difficilement de leur enseigner en introduisant une bonne part d'autonomie dans leur travail. C'est ainsi que les



diverses formes de coopération sont apparues dans les classes de cette école et que nous avons eu la possibilité de nous améliorer au fil du temps..

#### 2/ Pourquoi les enseignants décident-ils de transformer leur classe en classe coopérative ?

Ce que j'observe à travers mes recherches est un phénomène intéressant : les enseignants qui développent des formes plus ou moins élaborées de coopération entre élèves manifestent une sorte de quête de sens dans leur activité professionnelle. Cela ne concerne pas tous les enseignants. Ceux qui prennent cette voie me disent souvent les raisons qui les ont conduits vers ce métier et reconnaissent volontiers que leur quotidien et les habitudes les en écartent facilement. Prendre plaisir à travailler avec des enfants ou des adolescents, développer des projets au sein d'une équipe, contribuer efficacement à

l'épanouissement des jeunes personnes qui leur sont confiées, participer à la grande entreprise de la transmission de notre culture, ... ne sont pas toujours ressentis, ce qui se traduit chez certains par de la routine et une forme de désenchantement. Organiser coopérativement sa classe représente donc une piste pour tenter de (re)trouver ces valeurs attribuées à ce métier.

#### 3/ En quoi cela change les manières de préparer et de vivre la classe ?

Organiser la coopération pour ses élèves pousse les enseignants à organiser la coopération avec d'autres collègues. Si possible proches au sein de son équipe pédagogique, sinon plus éloignés, notamment à travers les mouvements pédagogiques (ICEM, OCCE, CRAP, AGSAS, PI, ...) ou les réseaux sociaux et numériques. Une classe coopérative est souvent présentée comme une ruche, où chacun s'engage dans des activités qui lui correspondent, où l'enseignant a une place essentielle mais qui ne contrôle pas systématiquement l'activité de chacun de ses élèves. Cette perte voulue de maîtrise (au profit de la responsabilisation des élèves) entraîne de fait une réduction de son recul sur ce qui se passe dans la classe. C'est pourquoi « ne pas rester seul » est salutaire : pour comprendre ce qui se passe dans sa classe depuis ce que disent d'autres enseignants, pour anticiper un certain nombre de problématiques, pour se méfier des faux-semblants qui pourraient nous laisser penser par exemple que tous les élèves progressent alors qu'en réalité ce n'est qu'une minorité, pour garantir la sécurité des élèves ainsi qu'un cadre contenant suffisamment solide pour autoriser les apprentissages, ...

Ainsi, lorsque les élèves sont autorisés et sont formés à la coopération, les enseignants disposent d'une sorte de don d'ubiquité leur permettant de savoir que les informations nécessaires au travail personnel peuvent être transmises par plus qu'une seule personne. Ils peuvent également ouvrir des espaces de liberté et d'autonomie pour un investissement plus fort des élèves dans leurs activités cognitives. C'est d'ailleurs pour cette unique raison que la coopération apparaît comme un vecteur d'amélioration des performances scolaires. Tout ceci apparaît donc comme particulièrement utile pour développer de la différenciation sans avoir à penser et construire des dispositifs très sophistiqués..

Marianne Grignon

#### COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au stage « **La classe: Une ressource face à l'hétérogénéité** » du **18 novembre 2016**, il faut remplir une demande d'autorisation d'absence et l'adresser avant 18 octobre 2016 à la DASEN, sous couvert de votre IEN.

Le stage est réputé accordé en cas de non réponse de l'administration au plus tard le quinzième jour qui précède.

Prévenez-nous de votre inscription en nous envoyant un mail sur [snu89@snuipp.fr](mailto:snu89@snuipp.fr)

Une attestation de présence peut être demandée par l'administration à l'issue du stage. Cette attestation vous sera remise le jour du stage.

Du lundi 29 août 2016

**B**ien sûr, la rentrée s'est faite. Bien sûr, les élèves ont été accueillis. Bien sûr, dans les colonnes des journaux locaux, la DASEN aura parlé d'une rentrée satisfaisante mais ne nous y trompons pas, les choses ne sont pas si simples !!

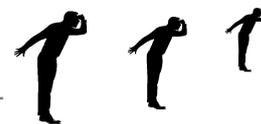
le dossier « Changement de département » n'a pas non plus vraiment avancé : **17 exaets sont finalement accordés sur 180 demandes** et notons dès à présent que de nombreux stagiaires résident hors du département !

En effet :

- ▶ **110 stagiaires sont affectés à mi-temps dans les classes** ce qui, pour le SNUipp, ne représente pas une entrée dans le métier sereine et formatrice.
- ▶ **5 postes de psychologues scolaires ne sont pas pourvus** et le SNUipp ne peut pas cautionner le recrutement de contractuels par les petites annonces de Pôle Emploi.
- ▶ le **manque de personnels spécialisés** est inquiétant autant pour les directeurs de SEGPA (il ne reste qu'un directeur formé sur 8) que pour les maîtres G.
- ▶ **Le SNUipp /FSU suivra avec beaucoup d'attention le dossier « Départs en formation longue » qui semble enfin devenir une vraie priorité départementale.**

Il est évident que ce contexte global difficile a des répercussions sur le fonctionnement des écoles et, cette année encore, les résultats au brevet et au baccalauréat restent mitigés dans l'Yonne et les moins performants de Bourgogne. La FSU s'est attelée à rédiger un dossier complet pour demander l'organisation d'Assises pour l'Ecole à l'ensemble des partenaires. La Présidente de la région Bourgogne nous a répondu et confirmé qu'elle partageait nos inquiétudes, même si son analyse sur le dossier « Apprentissages » n'est pas la nôtre. La DASEN a repris ces éléments cet été dans un entretien à l'AEF et a déjà initié une première réunion de travail en juin. La FSU et le SNUipp participeront activement au suivi de ce dossier dans l'intérêt des Ecoles et des Elèves.

## REGARDONS PLUS LOIN



## GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

### Du temps pour mieux travailler

**L**a réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. **Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.**

**81 % des enseignants des écoles se déclarent insatisfaits des activités pédagogiques complémentaires (APC).** C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée en janvier 2016 pour le SNUipp-FSU par l'institut *Harris Interactive*.

### Que faire ?

ÉTAPE

1

UNE ALERTE AU MINISTRE



AUX CÔTÉS DU SNUIPP-FSU ET AVEC MES COLLÈGUES:

ÉTAPE

2

À 35 000 ENGAGEMENTS,  
« ON NE FAIT PLUS LES APC »

*Je m'engage, nous nous engageons, pour la suppression des APC*

- ▶ Pour récupérer du temps et gagner en autonomie pédagogique
- ▶ Parce que nous avons besoin de temps pour assurer toutes les missions liées à un métier toujours plus complexe
- ▶ Parce que notre charge de travail est trop lourde
- ▶ Parce que ce dispositif est inefficace pour aider les élèves en difficulté

*Pour faire réussir tous les élèves, il faut :*

- ▶ baisser les effectifs des classes ;
- ▶ développer les RASED ;
- ▶ revenir à une véritable formation initiale et continue de qualité pour les personnels ;
- ▶ améliorer nos conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage pour permettre la réussite de tous.

## À quoi ça sert ?

1- Défendre et accompagner tous les collègues dans les moments importants de leur vie d'enseignants (mouvements, promotions, retraites,...)

2- Transformer l'école, partager des idées, en débattre puis agir collectivement pour donner à l'école les moyens qui permettront à tous les élèves de progresser dans les apprentissages.

3- Le SNUIPP se sent bien sûr concerné par les problèmes qui traversent notre société et s'inscrit donc dans le mouvement social. Le syndicat se mobilise pour lutter collectivement contre les inégalités, les discriminations, l'austérité, le chômage qui continuent à rendre la vie si difficile à de si nombreux hommes et femmes.

## Comment fonctionne le syndicat ?

1- Des collègues, déchargés quelques heures, vous écoutent, vous renseignent, vous soutiennent et vous accompagnent dans vos démarches auprès des services de l'inspection académique (recherche d'une information, litiges, convocation,...) et lors des différentes instances dans la plus grande égalité et la plus grande transparence.

2- Le syndicat vous informe sur l'actualité de l'école à travers :

un journal départemental : le « **Pari Syndical 89** »  
+ une revue nationale : « **Fenêtres sur cours** »

Vous pouvez aussi vous informer, découvrir l'actualité, accéder à des publications, ... en vous rendant sur nos sites internet :

<http://www.snuipp.fr>

<http://neo.snuipp.fr> - <https://facebook.com/snuipp89>

sans oublier notre site <http://89.snuipp.fr>

Pour arriver à faire tout cela, il faut des moyens pour pouvoir financer les bulletins (encre, papier, acheminement), le matériel, les tracts, les stages syndicaux, les dépenses d'électricité, le téléphone, les locaux,...

Ces moyens, c'est vous qui nous les donnez en vous syndiquant car le SNUIPP ne reçoit aucune subvention de l'état. Vos cotisations sont essentielles.

Pour rappel, **66% du montant de votre cotisation sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu**. Par exemple, si votre cotisation s'élève à 146 €, vous pourrez retirer de votre impôt sur le revenu 96,36 €, en remplissant simplement une case de votre feuille d'impôt.

**S**e syndiquer au SNUIPP, c'est exiger sans relâche les conditions les meilleures pour la réussite des élèves. C'est aussi donner aux enseignants les moyens de se défendre et d'être reconnu et récompensé pour leur travail.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adhérer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

On aime, on en parle

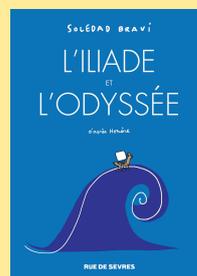
## - CULTURE -

### BANDE DESSINÉE



« **L'essai** »  
de  
Nicolas Debon  
- 2015 -

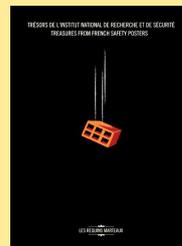
Histoire vraie de l'installation d'une colonie libertaire, en 1903, dans les Ardennes. Tous ceux qui rejoignent le groupe ont le même rêve : bâtir un monde meilleur.



« **L'Iliade et l'Odyssee** »  
de  
Soledad Bravi  
d'après Homère  
- 2015 -

Pour redécouvrir en famille les deux épopées avec légèreté et beaucoup d'humour.

### BEAU LIVRE



« **Trésors de l'institut national de recherche et de sécurité** »  
de  
Cizo Felder  
- 2012 -

Un voyage dans les affiches qui prévenaient les travailleurs des risques d'accidents et de maladies.

## - PÉDAGOGIE -



« **Entrer en Pédagogie Freinet** »  
de  
Catherine Chabrun  
- 2015 -

Première clé d'accès à la Pédagogie Freinet à travers le témoignage d'enseignants qui souhaitent transformer l'école en changeant leurs pratiques au quotidien.

Nom: ..... Prénom: ..... 2016-2017

Si vous avez changé d'état civil, précisez-le...

Né(e) le : .....

Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....

Poste occupé ..... Date de sortie de l'ESPE : ...../...../.....

Les rubriques ci-dessous sont facultatives, mais utiles...

Téléphone personnel : ..... E-mail école : ..... E-mail perso. : .....

<input type="checkbox"/> Instit.	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> SEGPA/EREA	<input type="checkbox"/> ZIL	<input type="checkbox"/> Adjoint
<input type="checkbox"/> P E	<input type="checkbox"/> PEGC	<input type="checkbox"/> IME-IMPRO		
<input type="checkbox"/> M1 - M2	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> PEMF/CPC/CPD	<input type="checkbox"/> autres (préciser) :	<input type="checkbox"/> Directeur
<input type="checkbox"/> AE-EVS-AVS	<input type="checkbox"/> Psy. scolaire	<input type="checkbox"/> Décharges	.....	
<input type="checkbox"/> Élémentaire	<input type="checkbox"/> Spé. Option : ....	<input type="checkbox"/> Brigades		

## Montant des cotisations

**Cotisation : ..... €**

**Mode de règlement :**  
de 1 à 6 chèques débités chaque mois

Signature :

Echelon	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
	-	-	-	-	-	-	126	132	139	147	161
	109	118	123	131	137	146	155	167	177	192	207
	155	175	188	201	218	233	246	-	-	-	-

**Ajouter :** Spé: +8€ PEMF/CPC : +8€ Dir 2/4 cl : +5€ Dir 5/9 cl : +9€ Dir 10 et + : +12€ Dir SEGPA : +14€

**AE, AVS, EVS, étudiant** 35€      **Stagiaire** 90€      **Retraité** 124€

**Temps partiels :** au prorata du temps travaillé avec un minimum de 85 €

**Pour info : montant des cotisations après déduction impôts(66%)**

Echelon	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
<b>Instit.</b>	-	-	-	-	-	-	42	44	46	49	54
<b>PE</b>	36	39	41	44	46	49	52	56	59	64	69
<b>PE Hors CL</b>	52	58	63	67	72	78	82	-	-	-	-

Mise en conformité avec la CNIL : j'autorise le SNUipp à faire figurer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires dans les fichiers et traitements automatisés. Le SNUipp pourra utiliser ces renseignements pour l'envoi de la presse syndicale et des publications éditées par le SNUipp et la FSU. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

## Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à votre banque, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :**

**Identifiant Créancier SEPA : FR86ZZZ438648**

**Nom :** SNUipp 89  
**Adresse :** 2, avenue Courbet  
**Code postal :** 89000  
**Ville :** Auxerre  
**Pays :** FRANCE

A renvoyer, **rempli et signé**, au SNUipp 89, en joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne (seulement si c'est la première fois que vous réglez par prélèvement automatique ou si vos coordonnées bancaires ont changé).

### Paiement : Récurrent

**Débiteur**

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Bulletin à retourner à :

**SNUipp 89**  
2, avenue Courbet  
89000 AUXERRE

IBAN

BIC

date : le ..... à .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

